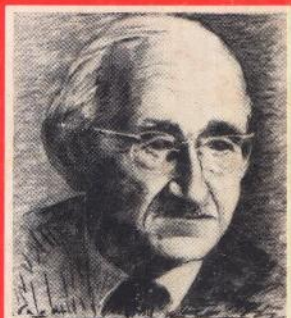


Friedrich A. Hayek

Droit, législation et liberté

1

RÈGLES ET ORDRE



L'ordre de base de la Grande
Société ne peut pas reposer
entièrement sur un dessein

Quadrige / Presses Universitaires de France

DR 105 T1

*Les livres intelligents peuvent avoir des bêtes qu'ils
ont faites, mais ils ne sont utiles qu'ils d'ont par
fait*

Friedrich A. Hayek

Droit, législation et liberté

*Une nouvelle formulation des principes libéraux
de justice et d'économie politique*

1

RÈGLES ET ORDRE

TRADUIT DE L'ANGLAIS
PAR RAOUL AUDOUIN



6944 $\frac{2}{2}$



QUADRIGE / PUF

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1

1. RAISON ET ÉVOLUTION 9

Construction et évolution, 9

Les thèses du rationalisme cartésien, 11

Les limitations permanentes de notre connaissance des faits, 13

Connaissance des faits et science, 17

L'évolution corrélatrice de l'esprit et de la société : le rôle des règles, 20

La fausse dichotomie du « naturel » et de « l'artificiel », 23

Le développement de l'optique évolutionniste, 25

La persistance du constructivisme dans la pensée courante, 28

L'anthropomorphisme de notre langage, 30

Raison et abstraction, 33

*Pourquoi les formes extrêmes du rationalisme constructiviste mènent
régulièrement à une révolte contre la raison, 36*

2. « KOSMOS » ET « TAXIS » 41

Le concept d'ordre, 41

Les deux sources d'ordre, 43

Les propriétés distinctives des ordres spontanés, 44

Les ordres spontanés dans la nature, 46

*En société, nos pouvoirs de contrôle sont à la fois élargis et affaiblis
par l'acceptation d'un ordre spontané, 48*

*Les ordres spontanés résultent de ce que leurs éléments obéissent à certaines
règles de conduite, 50*

L'ordre spontané de la société est composé d'individus et d'organisations, 54

Règles des ordres spontanés et règles des organisations, 57

Les termes « organisme » et « organisation », 61

3. PRINCIPES ET EXPÉDIENTS 65

Objectifs individuels et avantages collectifs, 65

La liberté ne peut être sauvegardée qu'en suivant des principes, et on la détruit en se servant d'expédients, 67

Les « nécessités » de la politique sont généralement les conséquences de mesures prises antérieurement, 70

Il est dangereux de considérer les conséquences certaines de nos actions comme plus importantes que celles qui sont simplement possibles, 72

Sur le faux réalisme et sur le nécessaire courage d'envisager l'utopie, 74

Le rôle du juriste dans l'évolution politique, 77

L'évolution moderne du droit a été largement orientée par des idées économiques erronées, 80

4. TRANSFORMATIONS DE L'IDÉE DE DROIT 87

Le droit est plus ancien que la législation, 87

Les enseignements de l'éthologie et de l'anthropologie culturelle, 89

Le processus de formulation des pratiques, 92

Règles de fait et règles normatives, 95

Aux débuts du droit, 98

La tradition classique et médiévale, 99

Les attributs distinctifs du droit formé par la coutume et les précédents, 103

Pourquoi le droit issu de la pratique demande à être rectifié par la législation, 106

Origine des organes législatifs, 108

Allégeance et souveraineté, 110

5. « NOMOS » : LE DROIT DE LA LIBERTÉ 113

Les fonctions du juge, 113

Comment la tâche du juge diffère de celle du chef d'une organisation, 116

La raison d'être de la fonction judiciaire est de maintenir un ordre permanent des actions, 118

Les « actions affectant autrui » et la protection des anticipations légitimes, 121

Dans un ordre dynamique des activités, seules certaines anticipations peuvent être protégées, 123

La coïncidence maximale des anticipations est assurée par la délimitation de domaines protégés, 128

Le problème général de l'influence des valeurs sur les faits, 132

Sur la « raison d'être » du droit, 134

L'explicitation du droit et la prévisibilité des décisions judiciaires, 138

La fonction du juge a pour seul cadre un ordre spontané, 142

Conclusions, 146

6. « THESIS » : LA LOI DU LÉGISLATEUR 149

La législation est née de la nécessité d'établir des règles d'organisation, 149

Lois et actes législatifs : sanction du droit et exécution des commandements, 152

La législation et la théorie de la séparation des pouvoirs, 154

Les fonctions gouvernementales des assemblées représentatives, 155

Droit privé et droit public, 158

Le droit constitutionnel, 161

La législation financière, 163

Le droit administratif et le pouvoir de police, 165

Les « mesures » de gestion commune, 167

La transformation du droit privé en droit public par la législation « sociale », 169

La déformation mentale d'une législature qui s'occupe surtout de gouvernement, 172

NOTES 175

INDEX 205

VIVANT comme membres de la société et dépendant, pour la satisfaction de la plupart de nos besoins, de diverses formes de collaboration avec autrui, il est clair que nous ne pouvons poursuivre efficacement nos objectifs que si les prévisions que nous pouvons faire des actions des autres, sur lesquelles reposent nos plans, correspondent à ce que ces actions seront effectivement. Cet ajustement des intentions et des prévisions quant au comportement d'autrui est la forme en laquelle l'ordre se manifeste dans la vie sociale ; et ce sera précisément notre objectif immédiat, que de savoir comment un tel ordre peut se réaliser.

FRIEDRICH A. HAYEK.



9 782130 472049

DROIT LEGISLATION &
99/11/01-T11
76848 081299
0002

2
5
U
3

9 782130 472049

*Illustration de couverture
par Philippe Caron*